

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1031

Artikel: Dettes cantonales
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le beau lobby des auteurs

(yj) Aux Etats-Unis, où la défense des intérêts particuliers se fait plus ouvertement qu'ailleurs, toute cause, idéale ou matérielle, a son lobby (littéralement: vestibule, hall d'entrée), dont les permanents et collaborateurs attirés hantent les couloirs du Congrès et des grandes administrations fédérales; les plus importants d'entre eux ont même leur bureau au Capitole. En Suisse, où les choses se passent plus discrètement, les groupes d'intérêts ont le plus souvent leur siège à Zurich et se contentent d'entretenir une antenne à Berne, d'y organiser déjeuners et débats pour parlementaires disponibles, ou d'y envoyer une délégation dans la salle des pas perdus, les veilles et jours de débats les intéressant directement.

Ce lobbysme à petit feu ne cesse de se développer. Au chapitre des méthodes, on note depuis quelque temps une tendance à driver les parlementaires jusque dans la conduite même du débat, par la livraison préalable non seulement de directives en forme de correspondance, mais carrément d'un dépliant présentant, outre les propositions gouvernementales et parlementaires, celles d'un lobby: la voie a été ouverte par l'Union suisse des paysans pour le droit foncier rural. Et quant au fond, la pratique des recommandations formelles se généralise: la défense des intérêts économiques n'a plus le monopole des consignes plus ou moins directives, mais a déteint sur l'illustration des causes moins évidemment intéressées, telles que la protection de l'environnement, celle des consommateurs, des locataires, des animaux, etc. Individualistes, mal informés des procédures et indéfendables par excellence, même les artistes ont désormais leur lobby. On l'a bien vu ces temps avec le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur: une Communauté de travail des auteurs (CTA) s'est constituée tardivement, juste avant le débat au Conseil des Etats, mais a mené une très efficace action de relations publiques auprès des sénateurs qui ne comptent pas exactement parmi les plus faciles à manipuler: conférences de presse, lettres motivantes et motivées, entretiens personnels, dépliant ad hoc, propositions formulées, interventions préfabriquées, argumentaires charpentés, rien n'y a manqué.

Au total, une intervention de professionnels, signée Denis Barrelet, spécialiste du droit des médias, et Willi Egloff, avocat bernois proche du parti du travail, excellent connaisseur des questions relatives à la propriété intellectuelle (tellement moins bien garantie que celle des immeubles et autres biens matériels). Autour d'eux, une poignée de journalistes tout terrain et un comité de patronage comprenant du beau monde artistique de Balissat (Jean) à Z'graggen (Yvette) en passant par Henri Dès, Jürg Federspiel, Bertil Galland, Adolf Muschg, Giovanni Orelli et Alain Tanner — tous unis pour obtenir une meilleure protection des droits des créateurs et artistes interprètes.

Dettes cantonales

(jg) Notre confrère *Bilan* publie un tableau intéressant dans son numéro de mars 91. Il s'agit de la dette publique par habitant des cantons suisses. On constate que Bâle-Ville et Genève sont en tête avec une dette respective de 15 105 et de 13 496 francs. Ces deux cantons se situent loin au-dessus de tous les autres, puisque le suivant immédiat, Lucerne, a une dette de l'ordre de 5000 francs et que la moyenne suisse est de 4472 francs par habitant. On peut remarquer que Neuchâtel en est à 4748 francs et Vaud à 3223 francs. Zoug se trouve en queue avec une dette par habitant nettement inférieure à 2000 francs. L'article de *Bilan*, sur les comptes des cantons, par ailleurs fort intéressant, ne se veut pas politique. Zoug n'est probablement pas mieux géré que les autres. Mais il s'agit, chacun le sait, d'un petit canton avec de petites villes et des recettes fiscales substantielles, résultat d'une politique d'imposition faite sur mesure pour les sociétés et les boîtes aux lettres. Les besoins et les problèmes des villes-Etats frontalières de Bâle et de Genève sont bien sûr totalement différents.

Sans vouloir se livrer à des considérations théoriques sur la péréquation intercantonale, ce genre de chiffres devrait pousser à la roue de la collaboration

Le coup a bien réussi au Conseil des Etats, qui a fait progresser l'actuel (et second) projet gouvernemental, lui-même en retrait par rapport à un avant-projet rédigé en commun par une commission d'experts quasiment unanimes. Il faut n'avoir jamais souffert du manque d'informations et d'organisation des artistes, si peu enclins à situer les véritables enjeux, pour ne pas féliciter la Communauté de travail des auteurs d'avoir pratiqué un lobbysme pur et clair, sans scrupule ni faux-semblant. Un modèle d'efficacité et de transparence, dont les spécialistes du trafic d'influences en coulisses feraient bien de s'inspirer. Ils auraient eux-mêmes tout à y gagner, de même que le fonctionnement de la démocratie représentative, telle qu'on la connaît dans ces deux conseils économiques et sociaux que sont les Chambres fédérales. ■

entre cantons voisins. Après tout, le poids de la dette genevoise résulte, en partie du moins, d'investissements dont profitent également les voisins vaudois. Mais, on le sait bien, ce genre de débat s'étiole toujours très vite: le fédéralisme et la souveraineté cantonale servent alors d'alibi à l'immobilisme. ■

12/155

(ag) Ah, ces négociations pour déterminer la quote-part de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale. Ce zèle à payer le plus cher possible le ticket d'entrée, car il détermine, prestige oblige, la force financière du pays et son droit à un siège d'administrateur. Nous valons donc avec 6,5 millions d'habitants plus que le Brésil, 140 millions d'habitants.

Si seulement pour l'aide directe la Suisse faisait preuve du même zèle ! Son ambition est, même si le progrès est louable, de se situer dans la moyenne des pays de l'OCDE. Mais là, pas de siège, en récompense, au conseil d'administration.

La règle des institutions (FMI et Banque mondiale) veut que les administrateurs représentent des pays «plus pauvres» de la zone à laquelle ils appartiennent. On voit aussi se tisser des alliances entre pays autrefois colonisateurs et pays colonisés. Qui donc la Suisse représentera-t-elle ? ■